



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Mardi 30 septembre 2021 – 14h00

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni le jeudi 30 septembre 2021 à 14h00 à la salle des fêtes de Saint Maurice de Beynost

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5 + 5	
	M. BENZEGHIBA	5	
	MME CREUZE	5 + 5	
	MME DEHAN	5	
	MME FAUTRA	5	
	M. GOMEZ	5	
	MME GROSERRIN	5	
	M. QUINIOU	5	
	M. RAY	5	
	MME REVEYRAND	5	
	M. SELLES	5	
	M. VIEIRA	5	
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN CCMP	M. GAITET	4
M. GIRARD		1,5	
MME TERRIER		1,5	
LYON	M. CHAPUIS	5,5	
	MME TOMIC	5,5	
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4	
	M. VERMEULIN	4	
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3	
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3	
MEYZIEU	M. QUINIOU		3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5	
	M. BARGE	2	
JONAGE			

MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Vieira à Mme Creuze
Mme Dehan à M. Athanaze
M. Gomez à M. Fischer
Mme Gersperrin à M. Athanaze

Participaient également à la réunion :

Symalim : Mme Sibué-Allart, M. Trillat, Mme Tourvieille, Mme Vital,
Mme Pedoussaud,
Segapal : M. Maury
Métropole de Lyon : M. Poullain
Ville de Vaulx-en-Velin : M. Rias (membre suppléant)

Madame la Présidente ouvre la séance à 14h10 après vérification du quorum.
Madame Valérie POMMAZ est désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente remercie chaleureusement monsieur Pierre Goubet, maire de Saint-Maurice-de-Beynost, pour l'accueil du conseil syndical du Symalim dans la salle des fêtes de sa commune.

Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021

Le procès-verbal est approuvé.

ADMINISTRATION GENERALE

2021-032 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-033 Désignation des représentants du Département de l'Ain

2021-035 Modification des représentants de la Ville de Jons

2021-036 Modification du bureau exécutif

2021-037 Modification des vice-présidences : délégations et ordre du tableau

Du fait de ces changements de représentants, Mme Creuze indique que le comité doit aussi désigner à nouveau certaines représentations au sein d'instances internes ou externes.

Mme Creuze indique les conséquences sur la composition du bureau, à savoir :

- Mme Le Gren est proposée en remplacement de M. Desbrosses

- M. Chapuis est proposé en remplacement de Mme Goust, ainsi que pour la vice-présidence en charge de l'éco-citoyenneté

Mme Sibué-Allart et Mme Tourvieille présentent ces rapports.
Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2021-038 Modification des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

2021-039 Modification d'un représentant du Symalim au sein des instances de la ViaRhôna

2021-040 Modification des représentants du Symalim au Comité de suivi de la DSP

Mme Tourvieille présente ces rapports.
Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Mme Creuze évoque le sujet de la Navette du Canal sur lequel le comité syndical et le bureau ont échangé à plusieurs reprises, et encore dernièrement lors de la présentation du projet de plan de mandat le 29 juin 2021.

2021-041 Arrêt de l'activité Navette du Canal - délibération de principe

Mme Sibué-Allart présente ce rapport afin d'entériner les choix du Symalim et de les mettre en œuvre.
M. Brissard souhaite relever un point de vigilance concernant la localisation des projets portés par le Symalim. Il ne faudrait pas que tous les aménagements portés sur le Canal soient laissés de côté, par exemple le faucardage dont la poursuite est interrogée. Il comprend les problématiques de gestion et de coût mais souhaite vivement que la partie Sud du territoire ne soit pas oubliée.
Mme Creuze comprend les craintes et rappelle sa proposition que le produit de la vente soit réinvesti sur le site.
M. Alloin s'interroge sur les modalités de cession des embarcadères. M. Alloin pense que ce serait bien de proposer cette vente aux communes riveraines.
Mme Sibué-Allart confirme que toutes les communes riveraines vont effectivement être consultées avant toute autre démarche.
Mr Brissard aimerait savoir si on sort les embarcadères, comme la navette, du patrimoine Symalim.
Mme Sibué-Allart lui indique que oui car les embarcadères posent des problèmes de sécurité (par exemple celui qui se situe près du barrage) et nécessitent de la maintenance.
Mr Brissard fait remarquer que ce serait logique : plus de navette, plus d'embarcadères.
Mr Benzeghiba fait remarquer qu'il faut vraiment aller voir les communes riveraines pour savoir si elles sont intéressées et s'interroge sur le calendrier de mise en œuvre.
Mme Sibué-Allart indique que la première étape était la prise de décision de ce jour et qu'ensuite le syndicat se rapprochera de spécialistes pour l'accompagner dans la cession de la Navette.
Mme Reveyrand informe que les élus du Val de Saône s'interrogent sur un projet semblable.
Mme Sibué-Allart indique que le Symalim a effectivement été contacté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS ET MARCHES

2021-042 Avenant DSP n°2 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et la gestion de la piste modes doux sur les berges du Canal de Jonage

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-043 Avenant n°1 - Convention de mandat 2151 "Remise en état du passage des deux lacs à la suite des crues de 2021"

M. Trillat présente ce rapport.

M. Thiebaut se questionne sur l'échéance de réalisation de ces travaux.

M. Trillat lui indique un délai d'environ 1 an ½ une fois le « top départ » donné.

M. Trillat rappelle que cela touche la réserve d'eau potable du site, donc beaucoup de temps d'études et de procédures préalables.

M. Quiniou fait remarquer que de nombreux usagers se plaignent de ne pas pouvoir boucler le tour du lac.

M. Trillat informe que le passage du gué de l'île Paul va être rétabli pour permettre le « tour du lac » mais en contrepartie cela va entraîner une fréquentation inhabituelle dans ces zones, moins fréquentées en temps normal.

M. Benzeghiba partage la remarque de M. Trillat et fait remarquer qu'il faut à tout prix aller vers un ouvrage pérenne, même si on peut déplorer un temps de réalisation trop long.

Mme Creuze et M. Thiebaut font remarquer qu'il y a un vrai manque de panneaux indicatifs concernant le non-passage. Les utilisateurs ne le voient qu'une fois arrivés sur les lieux et sont obligés de faire demi-tour.

Mme Pommaz rappelle que la crue du mois de juillet était exceptionnelle et n'était jamais arrivée à ce niveau. Par suite d'une information émanant de la Préfecture, elle indique que les crues d'été seront probablement à l'avenir pires que les crues d'hiver, et qu'il est donc très important d'avoir un ouvrage pérenne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-044 Convention de mandat 2152 "Création d'un tronçon « modes actifs » à l'entrée sud du Grand Parc"

M. Quiniou s'interroge, bien que très favorable à la mise en œuvre de pistes modes doux, sur l'opportunité de la dépense vu le contexte financier. Le Syndicat ne devrait-il pas « sanctuariser » cet argent pour financer pour partie le futur ouvrage

Mme Sibué-Allart précise que la commission Accessibilité Mobilités a estimé qu'il y a un manque de sécurité pour les gens venant de Décines, et qu'il faut vraiment que les personnes qui fréquentent le parc aient, à court terme, un mode d'accès sans voiture.

M. Benzeghiba fait remarquer que ça revient à réparer une anomalie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-045 Convention de mandat 2131 « Réhabilitation des toitures du centre équestre n°3 »

Mme Sibué-Allart présente ce rapport en insistant sur l'inquiétude des exploitants, et l'inconfort des animaux qui se retrouvent livrés aux intempéries. Elle informe que l'étude de maîtrise d'œuvre intègrera une variante avec pose de panneaux photovoltaïques.

Elle précise les déclarations sont faites aux assurances, et qu'une expertise est prévue le 01/10/21, mais que cependant, vu l'état de vétusté des bâtisses, il faut s'attendre à peu ou pas de prise en charge par ces dites assurances.

M. Thiebaut s'interroge sur les études de panneaux photovoltaïques.

Mme Sibué-Allart précise qu'après étude du maître d'œuvre, le Symalim aura à faire un choix et, le cas échéant, procédera ensuite à une mise en concurrence.

M. Thiebaut se demande si nous n'allons pas prendre les panneaux en fourniture.

Mme Sibué-Allart lui indique que ceci sera à étudier dans le cadre du montage opérationnel, mais l'idée est *a priori* de faire appel à un opérateur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-046 Convention de prestations intégrées (CPI) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dépôt et le suivi de l'appel à manifestation d'intérêt de l'entreprise CITEO

Mme Creuze précise que, pour cette délibération, nous nous engageons seulement sur la convention de prestations intégrées à la Segapal pour élaborer pour le compte du Symalim le dossier de candidature. Elle indique que le comité syndical aura ensuite, si le dossier est retenu par Citéo, à se positionner sur la priorisation ou non du déploiement des infrastructures dans le cadre du Budget 2022.

Mme Creuze propose d'ailleurs que ce dossier soit suivi dans le cadre de la commission éco-citoyenneté présidée par Gauthier Chapuis.

M. Trillat présente ce projet ainsi que ses suites.

M. Brissard voudrait des explications sur les 5% de refus au niveau du tri.

M. Trillat lui indique qu'il y a encore assez peu de tri, mais qu'il est bien effectué, donc très peu de refus du centre de tri.

M. Trillat informe que si le Symalim est retenu par CITEO, le projet pourrait être étendu à l'ensemble de la partie aval du parc.

Mme Reveyrand fait remarquer que le parc de la Feysine n'a aucune poubelle et que de ce fait, les utilisateurs du parc repartent avec leurs déchets.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-047 Assistance à la définition des objectifs stratégiques du programme de restauration du fleuve Rhône : abrogation de la convention de prestations intégrées autorisée par délibération n° 2021-019 et conclusion d'une nouvelle convention de prestations intégrées pour l'assistance à la passation d'un marché public

Mme Sibué-Allart présente ce rapport

La délibération est adoptée à l'unanimité

2021-048 Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

Mme Tourvieille présente ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES / ACTIONNARIAT

2021-049 Décision modificative n°1 du Budget Principal du SYMALIM exercice 2021 – Sections de fonctionnement et d'investissement

Mme Tourvieille présente ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-050 Autorisation de programme n°2101 pour la réhabilitation des toitures du centre équestre n°3

Mme Tourvieille présente ce rapport.

M. Brissard souhaite savoir si le cofinanceront apporté par la Métropole de Lyon est compris dans la PPI du mandat ou vient en supplément.

Mme Tourvieille confirme que cet appui financier « consomme » bien pour partie l'enveloppe d'investissement prévue par la Métropole de Lyon sur le territoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-051 Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » - Année 2022

Mme Tourvieille présente ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-052 Clôture du compte courant n° 29726132000 ouvert au nom du Comité de défense bassin versant du Canal de Jonage dissous le 16 novembre 1990 lors de la création du Syndicat intercommunal d'Aménagement du Canal Jonage

Mme Tourvieille présente ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-053 Approbation du rapport de gestion 2020 de la SPL Segapal et quitus aux administrateurs

Mme Tourvieille présente ce rapport.

Mme Creuze donne la parole à M. Benzeghiba, Président de la SPL et à M. Maury, Directeur de la SPL, pour la présentation de la SPL.

Ils sont accompagnés de Mme Guibert, M. Jarraud, M. Besson, M. Escudero et M. Prost-Romand.

M. Athanaze fait part de sa satisfaction concernant leur prestation sur le site de Saint-Priest.

M. Maury souligne que le personnel a été recruté exclusivement pour cette mission.

Mme Creuze souligne l'implication des équipes dans l'expérimentation du tri des déchets de cet été.

M. Jarraud précise les modalités qui ont effectivement été déployées.

M. Brissard signale que la gestion des mandats, selon la loi, ne devrait pas dépendre d'un vote. La présentation en conseil municipal de Villeurbanne n'est d'ailleurs pas formulée ainsi.

Mme Sibué-Allart précise que le modèle de délibération fourni par la SPL a été appliqué, M. Benzeghiba confirme que c'est bien cette formulation qui est envoyée à toutes les collectivités actionnaires, et Mme Tourvieille précise que les collectivités qui ont délibéré l'ont également repris, à l'exception de Villeurbanne en effet.

M. Brissard souhaite que ce point soit vérifié et dans l'attente s'abstiendra au vote.

M. Benzeghiba ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (1 abstention soit 4 droits de vote différencié)

QUITUS A LA SEGAPAL CONCERNANT LA GESTION DES MANDATS DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Délibérations 2021-054 à 2021-074

Mme Tourvieille présente ces rapports.

M. Benzeghiba ne prend pas part au vote.

Les délibérations adoptées à l'unanimité

POINTS DIVERS

Mme Creuze demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses et invite M. Fischer à s'exprimer concernant le dossier du droit de chasse.

M. Fischer indique que suite à la nouvelle convention proposée en juin à la fédération de chasse, leur réponse a été de ne pas signer et de nous envoyer une autre convention.

M. Fischer indique que toutes les options sont étudiées, mais ne seront pas applicables avant 2023 car il y a un délai de dénonciation incompressible.

M. Fischer reviendra vers le comité pour donner les résultats des réflexions et des études.

M. Goubet signale que les agriculteurs réclament des battues administratives pour éviter les dégradations.

Mme Sibué-Allart indique que pour l'instant, c'est l'ancienne convention qui reste en vigueur et que donc les battues restent autorisées comme précédemment.

M. Fischer confirme que la chasse a bien démarré sur les bases de la précédente convention.

Madame la Présidente remercie les membres et annonce les prochaines échéances.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 15H45.